

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt cinq novembre deux mil onze, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Varnier adjoint, Mme Guillotte, M. Lanel, Mme Sement

POUVOIR : M. Defline à M. Leborgne ; M. Faragout à M. Lanel,

EXCUSES : M. Leclerc; Mme Leclerc, Mme Dartril, M. Bourguignon,

ABSENT : M. Lecocq,

Mme Guillotte a été nommée secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-17, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, pour une réunion du Conseil Municipal le 21 novembre 2011, le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil municipal a de nouveau été convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

1. Approbation du compte rendu du 18 octobre 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voies et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme ou un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances du 15 novembre 2011 décide à l'unanimité :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement aux taux de 4 %

3. Décisions modificatives

Sur proposition de la commission des finances réunie le 15 novembre 2011, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les décisions modificatives suivantes :

DM n°06/11

Fonctionnement dépenses

61523 Entretien voies et réseaux + 7 500 € (bouche incendie / arrêt bus)

6248 Frais de transport + 2 400 € (transport cantine)

Fonctionnement recettes

7381 Taxe afférente aux droits de mutations + 9 600 €

70323 Redevance d'occupation du domaine public + 300 €

DM n°07/11

Investissement dépenses

Prog 36 art 2184 Matériel extérieur	+ 1 600 € (tables et bancs festivités)
Prog 38 art 21578 Mobilier urbain	+ 260 € (râteliers vélos / poubelles urbaines)
Prog 26 art 21578 Outillage de voirie	+ 1 020 € (barrières de police)
Prog 16 art 2158 Matériel Salle Communale	+ 300 € (grilles d'exposition)

Investissement recettes

Prog 10009 art 1323 Eglise	+ 3 180 €
----------------------------	-----------

Régime indemnitaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre la délibération du 10 juin 2011 sur le régime indemnitaire des agents communaux (titulaires, stagiaires, contractuels) pour le mandat électif en application de la réglementation en vigueur sur les indemnités d'administration et de technicité (IAT), indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS), indemnité d'exercice de missions de préfecture (IEMP).

Rappel de la délibération du 10 juin 2011:

Primes générales:

Prime d'été à 150 € juillet par agent
½ Traitement brut en décembre

Primes spécifiques:

- Adjoint technique (indemnité d'encadrement) : prime mensuelle de 200 € brut
- Rédactrice principale (indemnité de direction générale) : prime mensuelle de 200 € brut à compter du 1^{er} décembre 2011 (adoptée à l'unanimité)

DM n°08/11

Fonctionnement dépenses

64111 Personnel titulaire	+ 700 €
64131 Personnel non titulaire	- 700 €

4. Itinéraire de promenade et de randonnée (PDIPR) : Boucle Talmontoise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé, par une délibération du 23 juin 1998, l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à un ensemble de circuits découverte des pays de l'Oise. Cette décision permet le lancement de la procédure de consultation des communes prévue par l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983.

En effet, la circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 précise que le Conseil Municipal doit émettre :

- Un avis simple sur le projet de plan concernant le territoire communal ;
- Et un avis conforme sur l'inscription des chemins ruraux concernés.
- Cette délibération comporte l'engagement par la commune de maintenir l'accès des chemins ruraux au passage des randonneurs et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. Dans ce cas contraire, un itinéraire de substitution devra être proposé au Conseil Général après l'avoir informé de la suppression ou de l'aliénation du chemin rural concerné.

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à un circuit de découverte traversant le territoire de la commune et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée dénommé :
BOUCLE TALMONTTOISE

- DECIDE :
 - De donner son accord sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée des chemins ruraux suivants :
 - Chemin des Galopins
 - Route départementale 915 de Paris à Dieppe
 - VC n°2 d'Amécourt à Talmontiers
 - Place de l'Eglise
 - Rue de l'Eglise
 - VC n°3 dit de Talmontiers aux Landes et à Lalande en Son
 - Chemin rural n°9 dit du Plessis
 - VC n°9 des Landes à Gueulancourt
 - Chemin rural n°7 dit du Clos aubin
 - Rue de la Chasse
 - VC n°6 des Landes à Lalande en Son
 - Chemin Gaston Jobin : chemin rural dit des communes
 - Chemin rural n°5 du But David à la Vallée Rottée
 - VC n°8 dite de la Messe
 - Chemin rural n°2 dit des Forquevais
 - Chemin rural n°3 dit du Milieu
 - Et de donner son accord sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestres des chemins ruraux suivants :
 - Chemin des Galopins
 - Route départementale 915 de Paris à Dieppe
 - VC n°2 d'Amécourt à Talmontiers
 - Place de l'Eglise
 - Rue de l'Eglise
 - VC n°3 dit de Talmontiers aux Landes et à Lalande en Son
 - Chemin rural n°9 dit du Plessis
 - VC n°9 des Landes à Gueulancourt
 - Chemin rural n°7 dit du Clos aubin
 - Rue de la Chasse
 - VC n°6 des Landes à Lalande en Son
 - Chemin Gaston Jobin : chemin rural dit des communes
 - Chemin rural n°5 du But David à la Vallée Rottée
 - VC n°8 dite de la Messe
 - Chemin rural n°2 dit des Forquevais
 - Chemin rural n°3 dit du Milieu
- S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert aux voies et chemins inscrits
- S'ENGAGE en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin à proposer au Conseil Général un itinéraire de substitution
- S'ENGAGE à accepter le balisage, le panneautage et la promotion du circuit
- S'ENGAGE à entretenir les chemins empruntés par un minimum de deux fauches par an

5. Autorisation de facturation en cas de « léger » sinistre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à encaisser le remboursement de petites réparations suite à léger sinistre sur devis de réfection par les mis en cause.

6. Questions diverses

- **Agence Postale Communale**

L'indemnité versée à la commune a été revalorisée dans un souci d'harmonisation des agences postales communales, soit 950 € par mois au lieu de 457 € (à compter du

01/01/2011).

Un rappel de janvier à novembre 2011 sera reversé à la commune pour la somme de 4930 €.

- **Renforcement basse tension : Les landes**

Les travaux de renforcement du réseau basse tension aérien au hameau les Landes démarreront mi décembre 2011. Ces travaux sont pris en charge par le syndicat électrique de l'Oise

- **Points sur les réunions**

Monsieur le Maire fait le point sur les réunions importantes qui se sont tenues dernièrement :

- **Plan Local d'Urbanisme** : la 2^e réunion s'est tenue le 15 novembre. Ont été étudiés pour l'instant l'existant géographique et architectural.
- **SCOT du Pays de Bray** : réunion du 16 novembre relative à la présentation du document d'orientations et objectifs (développement économique et commercial du territoire / gestion de l'environnement / développement résidentiel lié à l'organisation des transports)
Notre PLU sera partiellement lié au SCOT du Pays de Bray.
- **Syndicat Électrique** : réunion du 17 novembre, transfert de maitrises d'ouvrages au SE 60 dans l'optique du Schéma départemental de coopération intercommunale.
- L'Association **D Mots 2 Zic** : a organisé samedi 19 novembre sa 2^e manifestation regroupant le chant et la musique (Groupe OZE), la littérature (Sonia Vandoux, écrivaine), la peinture (association de peintres de Doudeauville). Le but étant de faire connaître des artistes locaux.
- **Congres des Maires de France** (22-23 et 24 novembre) : Monsieur le Maire s'est rendu au congrès qui est l'occasion de rencontrer des Maires de toutes horizons, des politiques, des partenaires et fournisseurs avec qui nouer des liens et a participé à de nombreux forums tels que l'intercommunalité, finances des collectivités locales....

La séance est levée à 22h10

Le Maire,

Jacky LEBORGNE